

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 071-2015
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.249

Déposée le: 09.03.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) (porte-parole)
Fuchs (Bern, UDC)
Müller (Orvin, UDC)
Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 19.03.2015

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Sécurité de la population: la police doit pouvoir faire son travail

Le Conseil-exécutif est chargé d'accorder les compétences suivantes à la police pour qu'elle puisse mettre la législation en œuvre :

1. Sanctionner avec sévérité les infractions contre l'interdiction de manifester masqué.
2. Intervenir immédiatement en cas de dommage à la propriété. Ne pas tolérer les espaces de non-droit.

Développement :

Diverses mesures doivent être prises pour que la police soit réellement en mesure de faire respecter la loi. La priorité va à la protection des citoyens et des citoyennes, mais aussi des biens, contre les actes de violence.

Depuis quelques années, la police est devenue le jouet de la politique. En cas de débordement, ce sont les autorités politiques qui décident quand et comment la police doit intervenir. La déses-

calade est devenue le maître mot. Autrement dit, on tolère souvent visages masqués et déprédations. La stratégie des dirigeants de la police et des responsables politiques qui veut que les forces de police se retirent voire se fassent discrètes pour ne pas provoquer est indigne de la profession et ne saurait être tolérée. Il est de plus en plus fréquent que des actes de violence et des dégâts soient commis malgré une forte présence policière, car les forces de l'ordre n'interviennent tout simplement pas. La colère justifiée des contribuables et des commerçants se retourne contre ces policiers et policières qui restent les bras croisés. Ce qui à son tour provoque la frustration du corps de police.

La police intervient rarement voire pas du tout dans les espaces de non-droit comme la Reithalle, ce qui est compréhensible vu les risques pour l'intégrité corporelle des agents et agentes. Les véhicules de police qui font des rondes sont attaqués et souvent endommagés. Il est intolérable que la police ne puisse surveiller les institutions soutenues par les deniers publics ou y intervenir.

La police doit pouvoir faire respecter la loi pour assurer la sécurité de la population, faute de quoi la crédibilité de l'Etat de droit sera remise en question.

Motivation de l'urgence :

La situation s'est massivement dégradée ces derniers mois.